



# La saisie des dossiers CNRACL sur PEP'S

peps



Intervenants :

Isabelle LE CUNFF (Gestionnaire carrière du CDG 28 – correspondante départementale CNRACL) Virginie BAUGÉ (Gestionnaire carrière du CDG 28 – correspondante départementale CNRACL)



## Sommaire

#### PREAMBULE

- I Les différents régimes de retraite de la Fonction Publique Territoriale
- II Vérification des droits sur la plateforme PEP's
- III Contacter la CNRACL via la plateforme PEP's
- IV Le droit à l'information
  - 1 Qu'est-ce-que le droit à l'information
  - 2 Le rôle de l'employeur
- V Les dossiers relevant du droit à l'information
  - 1 Le CIR
  - 2 Le QCIR
- VI Les dossiers relevant du droit à pension
  - 1 Le dossier de simulation de calcul
  - 2 Le dossier de demande d'avis préalable
  - 3 Le dossier de liquidation de pension
  - 4 La demande de retraite en ligne inter-régime

VII – Le rôle du Centre de Gestion



# I – Les différents régimes de retraite de la Fonction Publique Territoriale



## Les différents régimes de retraite





## A retenir :

- Les caisses de retraites reçoivent les données "carrière" par le biais des DSN
- Pour le régime de retraite CNRACL, l'employeur public a un rôle actif dans le droit à l'information de l'agent et sa liquidation de pension
  - L'employeur public doit vérifier que les données carrière sont correctes afin que l'agent bénéficie d'un droit à l'information correct via Peps
  - L'employeur public a la charge de faire le dossier de liquidation auprès de la caisse de retraite, sur demande de l'agent adressée au moins 6 mois au moins avant via peps
- Pour les agents publics ne relevant pas de la CNRACL, il appartient à l'agent :
  - De vérifier que les éléments de son relevé de carrière sont corrects pour disposer d'un droit à l'information fiable,
  - D'adresser sa demande de liquidation directement à la caisse de retraite, et d'en informer ensuite son employeur,



### ACCÈS À L'ESPACE PERSONNALISÉ EMPLOYEUR





des Dépôts.



gérer la carrière de vos agents.



#### Accéder à la

## Plateforme Employeurs Publics

PEP's met à votre disposition une offre de plus de 30 services afin de :

- Simplifier vos démarches auprès des régimes de retraite et autres fonds gérés par la Caisse des Dépôts.
- Remplir vos obligations de déclarations de cotisations et de données sociales.
- Gérer la carrière de vos agents depuis leur affiliation jusqu'à leur départ en retraite.



↓ En savoir plus



Accueil > Se connecter Se connecter Accéder à la **Plateforme Employeurs** Tous les champs sont requis < Accueil Identifiant **Publics** Identifiant oublié ? Identifiant unique à 9 caractères fourni lors de l'inscription Mot de passe Mot de passe oublié ? 0 Me connecter Vous rencontrez des difficultés ? Aide à la connexion 🛽











# II – Vérification des droits sur la plateforme peps



Si vous ne pouvez pas accéder à un dossier CNRACL sur votre plateforme Pep's, c'est peut-être que les droits d'accès à ce dossier ne vous sont pas ouverts.

Pensez à aller vérifier (si vous êtes administrateur), ou demander à l'administrateur d'aller le faire pour vous.



### Rendez-vous sur la page « Gestion des comptes » de Pep's en cliquant sur l'icône haut à droite de votre espace personnalisé et en choisissant « Mon établissement ».









Il apparaît le nom de chaque utilisateur de la plateforme ainsi que le nom de l'administrateur.

En cliquant sur chaque nom il apparaît au bout de la ligne **3 icônes** : « Modifier », « Renouveler le Compte » et « Supprimer ».





**En cliquant sur « modifier »** *i*l apparaît alors la liste des droits affectés à l'agent pour la carrière, les droits à pension, cotisations, déclarations, mes autres services et immatriculations. Seuls les dossiers cochés en modification ouvriront un droit pour saisir un dossier.





# Une fois les vérifications et les modifications effectuées, penser à appuyer sur le bouton **« Appliquer les modifications** » en bas du document.

**Appliquer les modifications** 



# III – Contacter la CNRACL via la plateforme peps



Si vous souhaitez interroger la CNRACL sur un dossier ou sur la situation d'un agent, vous pouvez le faire via la plateforme Pep's en cliquant en haut sur l'icone

Vous devrez formuler votre demande en complétant les différents onglets Et en cliquant sur **envoyer** 

## La CNRACL devrait vous répondre rapidement

	Votre message
Contact ×	
Précisez votre demande en complétant les champs suivants et écrivez votre message.	
Tous les champs sont requis	
Motif	
Gestion des carrières des agents	
Précisez le motif	
Affiliation des agents	
Fonds concerné	
CNRACL ~	
<ul> <li>Merci de préciser, le cas échéant :</li> <li>Les noms de vos agents</li> <li>Les NIR des agents</li> </ul>	Envoyer



## IV – Le droit à l'information

### 1 – Qu'est-ce que le droit à l'information ?

Tout salarié et agent public doit bénéficier d'un droit à l'information sur sa retraite en fonction de son âge ou de sa situation:

> Tous les agents de 55, 60 et 65 ans reçoivent en N+1 une estimation indicative globale (EIG).

>Les agents de 35, 40, 45 et 50 bénéficient de la communication de leur relevé de situation individuelle (RIS) en N+1.



Les rencontres RH Collectivités affiliées et non affiliées Saisie dossiers CNRACL sur PEP'S







## Tableau récapitulatif des informations

Votre âge ou votre situation	Vos Documents retraite	Vos informations retraite fournies par la CNRACL à l'agent		
Dès l'entrée dans la vie active <u>Information aux</u> <u>nouveaux assurés</u>		<ul> <li>Tout assuré qui valide pour la première fois une durée d'assurance d'au moins 2 trimestres dans un régime de retraite reçoit un document d'information l'année suivante</li> <li>Ce document présente :</li> <li>- le système de retraite par répartition, les règles d'acquisition de droits à pension et du mode de calcul des pensions</li> <li>- l'impact potentiel sur la constitution des droits à retraite d'une activité à temps partiel ou donnar lieu à versement de cotisations forfaitaires,</li> </ul>		
A partir de 35 ans	Le Relevé de situation individuelle est un document d'information récapitulatif des droits acquis auprès des différents organismes de retraite ainsi que le détail régime par régime. il est envoyé à votre domicile à vos 35, 40, 45 et 50 ans sans demande préalable de votre part. Aucune estimation de la pension n'est alors communiquée,			
A partir de 45 ans	Entretien information retraite (EIR) (assuré par la CNRACL sur place ou par téléphone)	L'entretien portant notamment sur : -les droits que vous vous êtes constitués dans <b>tous les régimes de retraite légalement</b> <b>obligatoires</b> , l'évolution de ces droits, compte tenu de vos choix et des éventuels impacts sur la carrière : temps partiel - les dispositifs vous permettant d'améliorer le montant futur de votre pension de retraite : <u>le rachat</u> <u>de périodes</u> , <u>la surcote</u> , <u>le cumul emploi-retraite</u> - simulations du montant potentiel de votre future pension, à l'âge d'ouverture du droit à la retraite et à l'âge du taux plein (sans décote).		
A partir de 55 ans	<u>Estimation indicative</u> <u>globale</u> <u>(EIG)</u>	L' Estimation indicative globale, est un document récapitulatif sur lequel figure une synthès des droits acquis auprès des différents organismes de retraite ainsi qu'une estimation du montant de votre pension en fonction de votre âge de départ à la retraite. Il est envoyé à votre domicile à vos 55 ans, puis tous les 5 ans jusqu'à votre départ à la retraite sans demande préalable,		
Tout au long de votre carrière	Relevé de situation individuelle en ligne (RISe)	Depuis le 1er janvier 2012, chaque assuré peut obtenir un Relevé de situation individuelle en ligne au regard de l'ensemble des droits qu'il s'est constitués dans les régimes de retraite de base ou complémentaires. Adressé à la demande de l'assuré, le RISe comporte une synthèse des droits obtenus dans les différents régimes de retraite, ainsi que le détail régime par régime.		



# 2 – Le rôle de l'employeur public

L'employeur public doit régulièrement alimenter et contrôler les données carrière et familiales des agents affiliés à la CNRACL:

- Les données carrière figurant sur les documents du droit à l'information relèvent de la responsabilité de l'employeur public, qui les communique à la CNRACL à l'occasion :
  - des DSN =) alimentation automatique
  - > De l'alimentation **des CIR** =) alimentation à faire dans l'année de la COHORTE
  - > de la réalisation des Qualifications de CIR =) alimentation à faire dans l'année de la COHORTE
- Pour chaque dossier CIR ou QCIR, l'employeur est tenu de corriger, s'il y en a, les anomalies des DSN, avant même de renseigner les données carrière,

A défaut, les CIR ne seront pas alimentés ou mal alimentés, et l'agent ne bénéficiera pas d'un droit à l'information fiable,

=) cf. procédure de correction des anomalies sur le site du CDG,

 Les dossiers doivent être transmis dans le respect des délais à la CNRACL (au plus tard le 30 juin 2023 pour une collecte des données effectuée par la CNRACL en juillet 2023 et pour les communications en fin d'année).

Une fois les données complétées, les informations concernant l'ensemble de toutes les caisses de retraites sont envoyées par le GIP au domicile des agents concernés par la COHORTE ou sont accessibles sur l'espace personnel de l'agent (si inscrit)



### **Quels services choisir ?**

	Dossiers relevar l'informa	nt du droit à ation	Dossiers relevant du droit à pension		
		+ + + + + + + + + + + + + + + + + + +		↓ →	
Gestion des comptes individuels retraite	Déclarations individuelles CNRACL	Simulation de calcul	QCIR Qualification des comptes individuels retraites	Demande d'avis préalable	Liquidation de pension CNRACL
Pour mettre à jour les données carrière de vos agents, Modification ou création d'années civiles avant 2012	Pour mettre à jour les données carrière de vos agents: Modification ou création d'année civile, pour les années après 2011	Pour mettre à jour les données familiales de vos agents ou si vous agents souhaitent obtenir une estimation du montant de leur pension CNRACL pour différentes dates de départ	Ce service vise à améliorer la qualité des données (éléments familiaux et de carrière) pour les actifs, notamment celles des documents du droit à l'information (RIS et EIG) mais aussi à anticiper et faciliter la liquidation.	Si la date d'ouverture des droits de vos agents est incertaine (fonctionnaire handicapé, départs en catégorie active)	Lorsque l'agent souhaite liquider ses droits, La liquidation de pension CNRACL doit être précédée de la demande de retraite de l'agent, au minimum 6 mois avant la date de départ souhaitée
Tout au long de la carrière	Au plus tard le 31 janvier de chaque année	Au moins 9 mois avant le départ en retraite de vos agents	il doit être traité dans les meilleurs délais. Il vous permet d'anticiper et de faciliter la liquidation	Entre 12 et 6 mois avant la date de départ à la retraite souhaitée par l'agent	Le dossier doit être transmis par voie dématérialisée au moins 3 mois avant la date de radiation des cadres,



# V – Les dossiers relevant du droit à l'information

## 1 – Le CIR (compte individuel retraite)

#### Qu'est ce qu'un CIR ?

Pour répondre à l'obligation du Droit à l'information, la CNRACL doit disposer au minimum d'un compte individuel retraite (CIR) fiable pour chaque agent affilié.

peps Le service « *gestion des comptes individuels retraite* » est le service qui permet la gestion des carrières des agents affiliés à la CNRACL, en temps réel,

Il permet notamment de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un relevé de situation individuelle (RIS) pour répondre au droit à l'information, pour les agents faisant partie de la COHORTE. Pas d'estimation de la retraite,



Pour mémoire, vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour vérifier, compléter et transmettre à la CNRACL, sur la plateforme Pep's, les dossiers des agents suivants :



A retenir sur le CIR :

- Pas d'alimentation automatique de votre portefeuille : L'employeur doit demander sur la plateforme le CIR de l'agent concerné par la Cohorte de l'année suivante, peps plateforme employeurs publics
- Obligation de l'employeur de contrôler le contenu des CIR, et corriger les anomalies (cf. procédure de correction des anomalies sur le site du CDG),
- > Obligation d'envoyer le CIR à la CNRACL avant le 30 juin de l'année 2023

*Vous retrouverez la procédure de saisie,* rappelée sur le flash du CDG de janvier 2023 annonçant les années de la cohorte à venir.



#### **Deux actions possibles sur les CIR :**

	« CON	ULTER un compte individuel »				
C	ou					
<b>«</b>	« MODIFIER un compte individuel »					
Bonjour Mme Isabelle Le (	Cunff	Saisie d'une demande de consultation de compte individuel retraite				
<ul> <li>MAJ de com retraite</li> </ul>	necter	N° sécurité sociale (avec clé) * : Nom patronymique * : Employeur * : CDG employeur O Autre employeur (Siret)				
<ul> <li>Aide</li> <li>Consulter un individuel re</li> </ul>	n compte etraite	* Champs obligatoires Valider Annuler				
© CDC RET Version 7. 29/06/2	TRAITES 1.08.06 2021					



**CONSULTER un compte individuel** » : La consultation d'un CIR ne permet aucune modification des données

plateforme employeurs publics	Comment aller consulter le CIR ?			
Se déconnecter				
	N° sécurité sociale (avec clé) * :	Nom patronymique *:		
	Employeur *: O CDG employeur			
<ul> <li>MAJ de compte individuel retraite</li> </ul>	O Autre employeur	(Siret)		
□ Aide	* Champs obligatoires			
Consulter un compte individuel retraite	Valider	Annuler		

- Accéder sur le site de la CNRACL : <u>www.cnracl.retraites.fr</u> . Vous arrivez alors dans l'accueil de la CNRACL
- En haut choisir l'onglet « Employeur »
- Cliquer en haut à droite sur <u>Me connecter</u> pour vous <u>connecter</u>, puis cliquer sur la fenêtre <u>Me connecter</u>, puis <u>Se connecter</u>, et indiquer ensuite votre code identifiant et votre code confidentiel, puis appuyer sur Me connecter
- Dans le sommaire, cliquer sur la thématique « carrière », et cliquer sur « Comptes individuels retraite » en choisissant CNRACL, puis appuyer sur Accéder.
- Vous devez renseigner le numéro de sécurité sociale et le nom patronymique de l'agent, cliquer sur « valider » puis sur « envoyer ».
- = ) Le CIR de l'agent est disponible immédiatement.



 « MODIFIER un compte individuel » : La modification doit être utilisée pour compléter ou modifier les données « carrière » des agents de la cohorte dans le CIR concernant les exercices de rattachement ≤ 2011, en temps réel

pep:s	Scomment aller modifier le CIR ?			
MAJ de compte individuel     retraite	N° sécurité sociale (avec clé) * : Employeur * : O CDG employeur O Autre employeur	(Siret)	Nom patronymique *:	
Aide     Consulter un compte     individuel retraite	* Champs obligatoires		Annuler	

- Accéder sur le site de la CNRACL : <u>www.cnracl.retraites.fr</u> . Vous arrivez alors dans l'accueil de la CNRACL
- En haut choisir l'onglet « Employeur »
- Cliquer en haut à droite sur Ma plateforme Peps pour vous connecter et indiquer ensuite votre code identifiant et votre code confidentiel, puis appuyer sur Me connecter
- Dans le sommaire, cliquer sur la thématique « carrière », et cliquer sur « Comptes individuels retraite » en choisissant CNRACL et appuyer sur accéder
- Cliquer sur « Nouvelle demande »
- Vous devez renseigner le numéro de sécurité sociale et le nom patronymique de l'agent, cliquer sur « valider » puis sur « envoyer ».



#### « MODIFIER un compte individuel »

La demande de dossier MCIR a bien été prise en compte. Pour accéder au dossier, cliquer sur « retour à vos dossiers ».



Ce dernier sera alors disponible immédiatement dans votre portefeuille de dossiers avec le code état « A compléter ». Vous pouvez dès lors compléter les données relatives au dossier.



### Comment modifier le dossier ?

- **CONSEILS PRATIQUES:** 
  - Obligation de saisir par période (saisie par année civile pour la DADS ou par mois pour la DSN)
  - Obligation pour le dernier employeur de corriger toutes les anomalies « carrière » figurant sur l'ensemble de la carrière ( même si les services ont été effectués ailleurs) ,
  - Il vous faut ensuite compléter et valider onglet par onglet la situation de l'agent.
  - la session sera interrompue si vous n'utilisez pas l'application pendant plus de 30 minutes *Pensez à enregistrer fréquemment chaque onglet*

#### **MODE D'EMPLOI POUR LA SAISIE :**

- De manière générale, pour modifier les données enregistrées erronées, cliquer sur « modifier ».
- Après avoir saisi la modification cliquer sur « enregistrer ou contrôler », puis cliquer sur « valider ou contrôler la page ».



#### Contenu des différents onglets:

#### **L'onglet Agent :** Aucune modification n'est possible.

Il concerne l'état civil de l'agent et le numéro d'affiliation à la CNRACL

Agent Contact Carrière Bonification Suivi saisie Résultat Historique 📇 🤇	2
N° sécurité sociale * :	Date de naissance * :
Nom patronymique * :	
Prénoms*:	
(dans l'ordre de l'état civil)	
Nom d'usage * :	
Nom marital : -	Prénom usuel '
Situation familiale * : Indéterminé	Date de première liquidation : -
N° affiliation *	
* Champs obligatoires	



#### L'onglet Contact :

Il regroupe toutes les informations concernant la personne qui complète le dossier de l'agent.

Il s'agit de renseigner le correspondant de votre collectivité qui pourra être contacté sur ce dossier par les services de la

CNRACL.

		Ces informations		
		s'affichent		Saisir les
		automatiquement		
		datomatiquement	] (	Joordonniees de la
				personne à
				contacter
Agent <b>Contact</b> Carrière Bonification Suivi saisie Résu	ultat Historique 昌 🧿			]
Identification du correspondant	× /			
Siret :				
Dá-i				
Designation :				
Correspondant pouvant être contacté sur ce dossier		_		
Nom et prénem de la persenne t				
Norm et prenorm de la personnie ":				
Service :				
		$\geq$		
Téléphone*:			Poste :	
Adresse de messagerie :				
ſ	Enregistrer			
l				
<ul> <li>Champs obligatoires</li> </ul>				
ſ	Valider la page			
	· - · · - · · - · · - · · - · · - · · - · · - · · - · · - · · - · · - · · - · · - · · - · · - · · - ·			

Penser à enregistrer et valider l'onglet avant de passer au suivant



#### L'onglet Carrière :

C'est l'onglet carrière qui demande le travail le plus précis et minutieux,



Il s'agit de saisir toutes les périodes importantes d'un déroulement de carrière (nomination stagiaire, titulaire, changement de durée hebdomadaire, changement de grade, changement d'employeur, interruptions de carrière);

MAIS il est inutile de saisir tous les avancements d'échelons et les indices.





#### 1 – Le CIR (compte individuel retraite) L'onglet Carrière :

#### Longiet carriere .

Sous onglet services CNR :

- Modifier une période :
- 1. Cliquez sur « Modifier »
- 2. Sélectionnez la période à modifier
- 3. Renseignez tous les champs signalés par un astérisque puis cliquez sur « Contrôler les modifications ».
- Créer une nouvelle période (formulaire de saisie vide)
- 1. Cliquez sur « Nouvelle période »
- 2. Renseignez tous les champs signalés par un astérisque puis cliquez sur « Contrôler comme nouvelle période ».
- Contrôler comme une nouvelle période : cela permet de dupliquer une période déjà saisie et d'apporter uniquement les modifications souhaitées.





Lorsque la saisie est terminée cliquez sur « valider la page ».

Afin de ne pas perdre les données carrière saisies, penser à valider régulièrement les périodes dans cet onglet page par page.



- **CONSEILS PRATIQUES:**
- Ne compléter dans les services CNRACL que les services effectifs uniquement pour cette caisse de retraite.
   Les services effectifs au régime général de la sécurité sociale ne doivent pas être mentionnés.
  - Les congés de maladie ordinaire et d'accident de service doivent être saisis uniquement pour les départs carrière longue ou fonctionnaire handicapé, qu'ils soient rémunérés à plein traitement ou à demi traitement. Les congés de longue maladie ou de longue durée devront eux être saisis dans tous les cas.
- Pour tout agent féminin ayant eu un enfant pendant sa carrière CNRACL, vous devez saisir une période de congé de maternité d'au moins deux mois. Cette saisie génère les bonifications pour enfants nés avant 2004 ou les majorations de durée d'assurance au titre des enfants nés après 2004.
- Si votre agent perçoit la NBI, pensez à l'indiquer. Le nombre de points à préciser est le nombre mensuel (exemple 10 ou 15 points). Il y a lieu de prévoir des lignes supplémentaires (avec une date de début et de fin), si le nombre de points mensuel change.










- Si vous devez saisir des périodes de services non effectifs (disponibilité, sanctions d'exclusion temporaire, services non faits, congé parental) :
- =) cliquer sur nouvelle période et sélectionner l'option « services non effectifs ».

Toute modification ou création de périodes se fait uniquement année civile par année civile pour les cotisations alimentées par la DADS.

Elle se fait mois par mois pour les cotisations alimentées par la DSN.

Il n'est pas possible de regrouper plusieurs exercices sur une même ligne de carrière.

Exemple : il est impossible de saisir sur

une seule ligne la période du 01/01/2015 au 16 mars 2016 ; Il faudra saisir sur deux lignes (01/01/15 au 31/12/15 et 01/01/16 au 16/03/16)





#### L'onglet Carrière :

#### Sous onglet services Etat

#### Il s'agit de saisir les périodes passées et effectuées à l'Etat.

Ces dernières peuvent déjà avoir été alimentées par la CNRACL au vu d'un état authentique des services. Dans ce cas vous n'avez plus la main pour aller les modifier.

La procédure de saisie est semblable à celle des services CNRACL complétés dans l'onglet services CNR

Attention toutefois à ce que les mêmes périodes de détachement n'apparaissent pas dans l'onglet services CNR et dans l'onglet Services Etat

Agent Contact Services CNR   Ser	Carrière vices clari	Bonific: <u>aervic</u> es	ation Suivis militaires   Rac	aisie Résultat Historique <u>hats   Services validés   Synth</u>	èse car	rrière			
Période	de service	s civils ef	fectifs	O Période de services civ	ils non (	effectifs			
Date de débu	t*:			Date de fin * :					
Employee	ur :			~		SIRET :			
Qualité	5*:		~	s	tatut * :	Etat	~		
Positior	n*: Activité	'emps par	tiel pour raisor	▼ n thérapeutique ? * ○ oui	o non	Taux de ra	émunération de l	la position * : 100,0	0 %
Modalité d'exercio	:e:			~			Taux	x d'activité * :	%
Catégorie d'emplo	i*: Sédent	aire 🗸				Ba	ise mensuelle de	e points NBI :	
				Enregistrer					
<ul> <li>Champs obligatoi</li> </ul>	res								
Synthèse des servi	ices Etat								
Début	Fin	Service	Catégorie	Employeur		Position	Modalité	Taux d'activité	NBI
				Valider la page					



#### L'onglet Carrière :

#### Sous onglet services militaires

Il convient de saisir la période des services militaires telle qu'elle apparaît sur l'état signalétique que vous aurez demandé à l'agent.



Valider la page

Lorsque la saisie est terminée cliquez sur « valider la page ».



#### L'onglet Carrière :

#### Sous onglet services validés

Vous devez indiquer uniquement dans cet onglet les services validés auprès de la CNRACL, s'ils n'apparaissent déjà pas dans l'onglet.





<u>L'onglet Carrière :</u> Sous onglet synthèse carrière

#### C'est un récapitulatif de la carrière que vous venez de saisir.

Il conviendra de vérifier si l'agent n'a pas :

- des interruptions de carrière (il faut que les dates se suivent)
- **de chevauchements de période** (il faut que les dates ne se superposent pas).

Si des périodes se chevauchent, une croix apparaîtra entre la date de fin et le type de service, ce qui peut être normal pour les services militaires et les services validés qui ne se terminent pas systématiquement la veille de la carrière CNRACL.

Agent	Contact	Carrière	Bonifica	ation	Suivi saisie Résultat Historique					ł	?
Services	<u>CNR   Servi</u>	<u>ces Etat   S</u>	ervices m	nilitaires	<u>Rachats</u>   <u>Services validés</u>   <b>Synthèse carrière</b>						
Attention, des interruptions ont été détectées dans la carrière.											
Synthèse	e carrière										
Début	Fin	D Type de	e service	Cat.	Employeur	Pos.	Modal.	Taux d'activité	NBI	SPP AS	
01/08/1991	13/02/1992	2 X Mil	itaire	Α		AC	тс	100,00 %			
01/03/2009	31/12/2015	; C	ivil	Α	COMMUNE NOGENT LE ROI	ACT	TC	100,00 %			
								Nom	bre total	de période	es:2

Nombre de jours de Congé Maladie Ordinaire : 65,0



#### L'onglet Bonification :





#### L'onglet Suivi de saisie :

Cette rubrique vous permet de repérer les pages non validées. Si une page n'est pas validée, vous ne pourrez pas terminer le dossier.

Une fois la saisie du dossier MCIR terminée et les onglets « validés » :

- 1. Cliquer sur « Suivie saisie »
- 2. Cliquer sur « Afficher les résultats »





Qualification des périodes | Eléments de droit | Pièces justificatives

#### L'onglet Résultat :

#### Sous onglet qualification des périodes

Cette page récapitule par période et pour chaque année toute la saisie effectuée avec le taux d'activité, et les durées retenues en constitution, liquidation, durée d'assurance et durée d'assurance cotisée. Le symbole vert signifie que tout est correct.

					Consti	tution	Liquid	lation	Durée d'a	ssurance	Durée d'assurance
Début	Fin	Type de service	Taux d'activité l	Position	Qualification	Durée	Qualification	Durée	Qualification	Durée	cotisée
01/01/2000	14/12/2001	Validé			<u> </u>	01a 11m 14,0j	•	01a 11m 14,0j	<u> </u>	01a 11m 14,0j	01a 11m 14,0
15/12/2001	31/12/2001	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 00m 16,0j	•	00a 00m 16,0j	O	00a 00m 16,0j	00a 00m 16,0
01/01/2002	14/12/2002	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 11m 14,0j	•	00a 11m 14,0j	<u> </u>	00a 11m 14,0j	00a 11m 14,0
15/12/2002	31/12/2002	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 00m 16,0j	<u> </u>	00a 00m 16,0j	<u> </u>	00a 00m 16,0j	00a 00m 16,0
01/01/2003	14/06/2003	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 05m 14,0j	•	00a 05m 14,0j	<u> </u>	00a 05m 14,0j	00a 05m 14,0
15/06/2003	31/12/2003	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 06m 16,0j	<u> </u>	00a 06m 16,0j	<u> </u>	00a 06m 16,0j	00a 06m 16,0
01/01/2004	14/12/2004	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 11m 14,0j	•	00a 11m 14,0j	<u> </u>	00a 11m 14,0j	00a 11m 14,0
15/12/2004	31/12/2004	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 00m 16,0j	•	00a 00m 16,0j	O	00a 00m 16,0j	00a 00m 16,0
01/01/2005	31/07/2005	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 07m 00,0j	•	00a 07m 00,0j	<u> </u>	00a 07m 00,0j	00a 07m 00,0
01/08/2005	31/12/2005	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 05m 00,0j	<u> </u>	00a 05m 00,0j	<u> </u>	00a 05m 00,0j	00a 05m 00,0
01/01/2006	31/07/2006	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 07m 00,0j	•	00a 07m 00,0j	<u> </u>	00a 07m 00,0j	00a 07m 00,0
01/08/2006	31/10/2006	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 03m 00,0j	•	00a 03m 00,0j	<u> </u>	00a 03m 00,0j	00a 03m 00,0
01/11/2006	31/12/2006	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 02m 00,0j	•	00a 02m 00,0j	<u> </u>	00a 02m 00,0j	00a 02m 00,0
01/01/2007	15/06/2007	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 05m 15,0j	<u> </u>	00a 05m 15,0j	<u> </u>	00a 05m 15,0j	00a 05m 15,0
16/06/2007	31/12/2007	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 06m 15,0j	•	00a 06m 15,0j	<u> </u>	00a 06m 15,0j	00a 06m 15,0
01/01/2008	15/12/2008	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 11m 15,0j	<u> </u>	00a 11m 15,0j	<u> </u>	00a 11m 15,0j	00a 11m 15,0
16/12/2008	31/12/2008	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 00m 15,0j	•	00a 00m 15,0j	<u> </u>	00a 00m 15,0j	00a 00m 15,0
01/01/2009	31/12/2009	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	01a 00m 00,0j	•	01a 00m 00,0j	O	01a 00m 00,0j	01a 00m 00,0
01/01/2010	15/06/2010	Civil	100,00 %	ACT	۲	00a 05m 15,0j	•	00a 05m 15,0j	<u> </u>	00a 05m 15,0j	00a 05m 15,0
16/06/2010	31/12/2010	Civil	100,00 %	ACT	<u> </u>	00a 06m 15,0j	<u> </u>	00a 06m 15,0j	<b>e</b>	00a 06m 15,0j	00a 06m 15,0
1.2.3 >	*				_		_		No	ombre total d	e périodes : 4

1 <u>2 3</u>FM

Date de première liquidation : -

Agent Contact Carrière Bonification Suivi saisie Résultat Historique 📇 🕜



#### L'onglet Résultat :

#### Sous onglet éléments de droit

Sur cette page, il apparaît **la durée totale (années, mois et jours) retenue** en constitution et en liquidation.

Agent Contact Carrière Qualification des périodes	Bonification Suivi saisie Résultat	Historique 🖹	
Les éléments contenus dans cette de droit et ne sauraient engager la	page sont estimés à partir des informations que vou CNRACL. La CNRACL se réserve le droit de réviser	s avez déclarées. Ils ne constituent en auc les résultats donnés à titre indicatif, en cas	un cas une décision définitive d'attribution d'erreur ou d'omission.
	Services et	bonifications	
		Durée en constitution	Durée en liquidation
		unité : Anné	es Mois Jours
Services civils valables			
	Catégorie sédentaire	19a 04m 16,0j	19a 04m 16,0j
Services civils validés		01a 11m 14,0j	01a 11m 14,0j
	Autres inf	formations	
Dossier instruit dans le cadre	d'une réclamation de RIS *: 🔘 Oui 🖲 Non		
Si ce dossier concerne un dép	part à l'Etat, veuillez cocher la case suivante $: \ ($		
	Observations éven	tuelles du déclarant	
Observations éventuelles :	Tapez votre commentaire		
	Envoyer à l	a CNRACL	



#### L'onglet Résultat :

**Sous onglet Pièces justificatives** 

Il apparaît que l'Etat du dossier ne permet pas le téléversement des pièces.

Vous n'avez donc rien à faire ni à téléverser pour ce type de dossier.





### 1 – Le CIR (compte individuel retraite) Envoi du dossier dématérialisé

A la fin de la saisie de toutes vos données (dans l'onglet résultat), vous disposez de deux options :

Possibilité de l'envoyer au Centre de Gestion pour contrôle
 Possibilité d'adresser directement votre dossier à la CNRACL

Vous devez cliquez sur « Envoyer à la CNRACL » ou « Envoyer au Centre de Gestion»



Si vous optez pour l'envoi du dossier au Centre de Gestion, vous devrez lui transmettre en parallèle :

Les pièces justificatives nécessaires au contrôle de ce dernier.

Si vous envoyez directement le dossier à la CNRACL, vous n'aurez aucune pièce justificative à lui transmettre.



#### Prise en compte de l'envoi du dossier

Le dossier a bien été envoyé à la CNRACL ; dans le portefeuille de dossiers de la collectivité, il apparaît à l'état « <u>traité CNRACL</u> ».



▼Date de N	▼ Nom patronymique	▼N° sécurité	▼ Etat dossier	▼Depuis le ▼Employeu	r 🔻 Gestionnaire	<ul> <li>Type dossier</li> </ul>
naissance	Prénom	sociale				
			3 Traité CNRACL	31/05/2021	LE CUNFF	Mise à jour compte individuel retraite
						Nombre total de dossiers :



L'onglet Historique :

#### Cet onglet vous donne l'état de votre dossier.

Agent Contact	Carrière E	Bonification	Suivi saisie	Résultat	Historique		₽ ?
Etat					Depuis le	Par	
A compléter					28/10/2016	CGIGE0WKZ	
En cours					11/04/2017	CGIGE0WKZ	
A envoyer					11/04/2017	CGIGE0WKZ	
En attente dossier					11/04/2017	CGIGE0WKZ	
A contrôler					13/04/2017	SNQLDIUBB	
En cours CDG					13/04/2017	SNQLDIUBB	
A envoyer par CDG					13/04/2017	SNQLDIUBB	
Traité CNRACL					13/04/2017	SNQLDIUBB	





#### Qu'est ce qu'un dossier de qualification du CIR ?

C'est un service qui a été créé depuis mi-octobre 2018,

Ce service vise :

- à améliorer la qualité du droit à l'information pour les actifs (éléments familiaux et de carrière)
- à anticiper et faciliter la liquidation <u>car</u>
  - Le QCIR va « cristalliser » les périodes du CIR (services CNRACL et militaires) sur la base des pièces qui devront être transmises à la CNRACL.

Ainsi les périodes validées ne pourront plus faire l'objet de modification par la suite, sauf élément probant nouveau fourni par la collectivité ou l'agent à la CNRACL. Dans ce cas, la modification sera effectuée par la CNRACL,

les pièces justificatives déjà transmises pour les périodes cristallisées ne devront plus être transmises pour la liquidation



Le QCIR ne permet pas de vérifier les droits à pension de l'agent, ni de disposer d'une estimation de la pension de retraite





 La CNRACL lance désormais des campagnes de qualification du CIR en alimentant votre portefeuille sur la plateforme Peps = Alimentation automatique de votre portefeuille dans le service « QCIR »



Pour mémoire, vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour vérifier, compléter et transmettre à la CNRACL, sur la plateforme Peps, les dossiers des agents suivants :

<u>COHORTE 2023 :</u> agents nés en 1958, et qui ne souhaitent pas faire valoir leur droit à la retraite dans l'année vers les 18 mois qui suivent, 1963, 1968, pour qu'ils reçoivent leur EIG en 2023

• Possibilité d'effectuer à votre initiative la qualification du CIR non visé par la campagne en cours.

Cependant, la CNRACL préconise d'utiliser ce service <u>entre 5 ans et 12 mois voire 18 mois (retard actuel de la CNRACL pour étudier ces dossiers)</u>, avant la date de départ à la retraite envisagée.





#### Comment contrôler ou demander un QCIR ?

Nouvelle	Nouvelle demande						
<ul> <li>Date de naissance</li> </ul>	<ul> <li>Nom patronymique Prénom</li> </ul>	<ul> <li>N° sécurité sociale</li> </ul>	▼ Etat dossier	▼ Depuis le	<ul> <li>Employeur</li> </ul>	<ul> <li>Gestionnaire</li> </ul>	▼ Type dossier
			En cours	A compléter		Bauge	Qualification compte individuel retraite
					_		Nombre total de dossiers : 1

- Accéder sur le site de la CNRACL : <u>www.cnracl.retraites.fr</u>. Vous arrivez alors dans l'accueil de la CNRACL.
- En haut choisir l'onglet « Employeur »
- Cliquer en haut à droite sur <u>Me connecter</u> pour vous <u>connecter</u>, puis cliquer sur la fenêtre <u>Me connecter</u>, puis <u>Se</u> <u>connecter</u>, et indiquer ensuite votre code identifiant et votre code confidentiel, puis appuyer sur Me connecter
- Dans le sommaire, cliquer sur la thématique « carrière » et cliquer sur « Qualification des Comptes individuels retraite » puis cliquer sur Accéder;
- Cliquer sur le dossier déjà présent dans votre portefeuille que vous souhaitez compléter et qui se trouve à l'état à compléter, ou à défaut d'y être, faire une nouvelle demande





Comment contrôler ou demander un QCIR ?

Nouvelle demande	
Saisie d'une demande de dossier de qualific	ation de compte individuel retraite
N° sécurité sociale (avec clé) * : Employeur * : O CDG employeur	Nom patronymique * :
O Autre employeur	(Siret)
* Champs obligatoires	
Valider	Annuler

- Cliquer sur « Nouvelle demande » pour effectuer une demande de dossier
- Inscrire le numéro de sécurité sociale avec la clé, et le nom patronyme de l'agent
- Cliquer sur « valider » puis sur « envoyer »





Comment saisir le dossier ?

#### **CONSEILS PRATIQUES:**

- Obligation de saisir par période (saisie par mois pour la DSN)
- Obligation pour le dernier employeur de corriger toutes les anomalies « carrière » figurant sur l'ensemble de la carrière (même si les services ont été effectués ailleurs),
- Il vous faut ensuite compléter et valider onglet par onglet la situation de l'agent.
- la session sera interrompue si vous n'utilisez pas l'application pendant plus de 30 minutes
   Pensez à enregistrer fréquemment chaque onglet

**VIGILANCE** : En saisissant ce dossier, toutes les périodes de services CNRACL et de services militaires seront figées. Seuls les services de la CNRACL pourront aller y apporter des modifications, lors de l'étude du dossier de liquidation de pension.

Si vous avez le moindre doute ou s'il vous manque des éléments pour compléter correctement le dossier de qualification du CIR, nous vous conseillons plutôt de compléter un CIR afin d'apporter les modifications dans la carrière de l'agent par la suite.





### 2 – Le dossier de qualification du CIR Comment saisir le dossier ?

#### **MODE D'EMPLOI POUR LA SAISIE :**

- De manière générale, pour modifier les données enregistrées erronées, cliquer sur « modifier ».
- Après avoir saisi la modification cliquer sur « enregistrer ou contrôler », puis cliquer sur « valider ou contrôler la page ».





#### Contenu des différents onglets

L'onglet Agent : Sous onglet Identification : Aucune modification n'est possible. il concerne l'état civil de l'agent et le numéro d'affiliation à la CNRACL

#### L'onglet Agent :

Sous onglet Unions :

Il est nécessaire de saisir toutes les unions (mariage, divorce), et préciser la date de fin de l'union en cas de divorce et y rattacher les enfants nés de chaque union

#### La saisie s'effectue en 2 temps:

- Saisie de l'union
- Puis saisie des enfants





#### • Enregistrement du conjoint







#### • Puis Enregistrement des enfants



Ne pas oublier surtout de saisir les périodes de prise en charge des enfants (date de début – date de fin), car ce sont elles qui génèrent la majoration de pension pour les agents ayant élevé au moins 3 enfants pendant au moins 9 ans avant l'âge de 16 ans.

Lorsque la saisie est terminée cliquez sur « enregistrer ».





#### L'onglet Agent :

#### Sous onglet enfants non issus d'une union :

saisir les enfants du conjoint.

La saisie va se faire comme pour les enfants de l'agent.

Agent Contact Carrière Identification   Unions   Enfants no	Bonification Cuivi saisie	Résultat His	storique 🖹 😨
Lien avec l'agent			
Lien*:		•	<b>~</b>
Identité de l'enfant			
№ sécurité sociale (avec clé) :	Nº inconnu ?		Genre 🔭 🗸 🗸
Nom patronymique *:			Prénoms *:
Date de naissance*:			
Date de décès :			
Nom d'usage :			Prénom usuel :
Périodes à charge de l'agent :	du	au	Périodes à charge supplémentaires de l'agent Oui   Non
	du	au	?
	du	au	
L'enfant est-il infirme ?* Oo	ui O Non		
		Enregistre	
* Champs obligatoires			



Lorsque la saisie est terminée cliquez sur « enregistrer ».



Les onglets Contact, Carrière et Bonification :



Ils devront être complétés comme pour le CIR.



Toutefois dans l'onglet carrière, les congés de maladie ordinaire et d'accident de service devront être saisis, qu'ils soient rémunérés à plein ou à demi traitement.

Les congés de longue maladie ou de longue durée devront eux aussi être saisis. Les périodes de temps partiel thérapeutique devront aussi être précisées.

Les congés de maternité ou de paternité devront aussi apparaître.

Il faudra aussi penser à saisir les interruptions de carrière (disponibilités de droit ou sur autorisation, congés parentaux, temps partiel de droit ou sur autorisation, temps partiel thérapeutique, services non faits, jours de grève, exclusions.....).





A valider = Onglet à valider après avoir été

complété

### 2 – Le dossier de qualification du CIR

#### L'onglet Suivi de saisie :

Chaque page doit être enregistrée et validée. Cette rubrique vous permet de repérer les pages non validées. Si une page n'est pas validée, vous ne pourrez pas terminer le dossier.

Une fois la saisie du dossier <u>QCIR</u> terminée et les onglets « validés » :

- 1. Cliquer sur « Suivie saisie »
- 2. Cliquer sur « Afficher les résultats »







L'onglet Résultat:

sous onglet « Qualifications des périodes » et « Eléments de droit »

Vous retrouverez, comme pour le CIR les sous onglets qualification des périodes et éléments de droits.

Agent Contact Carrière Bonification Suivi sa Qualification des périodes   Eléments de droit   Décision	isie Résultat Historique 🕒 🕜 n CNRACL   <u>Pièces justificatives</u>
Bénéficiaire	
Nom patronymique : Date de naissance : Décision CNRACL : Qualification validée	Prénom :





L'onglet Résultat:

sous onglet « Décision CNRACL »

Sur cette page, apparaîtra l'état Qualifié du Dossier lorsque la CNRACL aura vérifié le dossier.

Agent Contact Carrière Bonification Suivi saisie <b>Résultat</b> Historique 🕒 📀 Qualification des périodes   Eléments de droit   <b>Décision CNRACL</b>   <u>Pièces justificatives</u>
Bénéficiaire
Nom patronymique : Prénom : Prénom : Date de naissance : Décision CNRACL : Qualification validée





L'onglet Résultat:

sous onglet Pièces justificatives : la liste des pièces est construite en fonction des éléments saisis dans le dossier.

 Il faut téléverser uniquement les pièces justificatives demandées dans l'onglet. Si vous demandez l'intervention du CDG, <u>c'est ce dernier qui les téléversera</u>.

Agent Contact Carrière Bonification Suivi saisie Résultat Historique	e (
Qualification des periodes   Elements de droit   Decision CNRACL   Pieces justificatives	
Pièces justificatives	
Carrière	
🚱 Copie des arrêtés ou décisions de titularisation (carrière en catégorie sédentaire).	
Transmis(e) le mercredi 26 décembre 2018 à 11:47	
Pièces complémentaires	
Correspondances terminées	
Demande de pièces complémentaires clôturée le mercredi 12 juin 2019 Décision de titularisation	
Pièces de type 'Autre'	
🕜 arreté de titularisation à TNC Mme Collin 22/35	
Transmis(e) le mercredi 12 juin 2019 à 16:13	
O DECISION DE STAGIAIRISATION A TEMPS INCOOMPLET : 22/35	
Transmis(e) le mercredi 12 juin 2019 à 16:11	



Téléverser les justificatifs



sous onglet Pièces justificatives : Les pièces justificatives devront être téléversées de la manière suivante :





#### Envoi du dossier dématérialisé

A la fin de la saisie de toutes vos données (dans l'onglet résultat), vous disposez de deux options :

> Possibilité de l'envoyer au Centre de Gestion pour contrôle

> Possibilité d'adresser directement votre dossier à la CNRACL

Vous devez cliquez sur « Envoyer à la CNRACL » ou « Envoyer au Centre de Gestion»



Si vous optez pour l'envoi du dossier au Centre de Gestion, vous devrez lui transmettre en parallèle :

- La demande d'intervention dument complétée (à télécharger sur le site du CDG)
- Les pièces justificatives nécessaires au contrôle de ce dernier listées dans l'onglet résultat.

Si vous envoyez directement le dossier à la CNRACL, il vous appartient de lui téléverser l'ensemble des pièces justificatives.





### 2 – Le dossier de qualification du CIR Comment contrôler un QCIR ?

• A réception, **la CNRACL procèdera au contrôle du dossier de qualification du CIR** en rapprochant les lignes de carrière des pièces justificatives reçues

• Une fois le contrôle effectué, la CNRACL <u>cristallisera</u> les périodes par l'apposition d'un cadenas verrouillé en bout de ligne.

Agent Co Services CN	ntact Car R   <u>Services</u>	rrière Bo Etat   Servie	nification ) ces militaires	Situation indiciaire Bénéficiaire s   <u>Rachats   Services validés   Autr</u>	) Suivi saisi <u>es régimes</u> (	e Résultat <u>Synthèse carriè</u>	Historique <u>re</u>	ð (	3
Synthèse des services CNRACL									
Début	Fin	Service	Catégorie	Employeur	Position	Modalité	Taux d'activité N	BI SPR AS	
01/01/2009	31/12/2009	Effectif	A		ACT 1	Temps complet	100,00 %		
01/01/2010	05/04/2010	Effectif	A		ACT 1	emps complet	100,00 %	<b>≙</b>	
06/04/2010	31/05/2010	Effectif	A		CMO 1	emps complet	100,00 %	_	
01/06/2010	15/07/2010	Effectif	A		ACT 1	emps complet	100,00 %	<b>≙</b>	





#### L'onglet Historique :

Cet onglet vous donne l'état de votre dossier.

Agent Contact Carrière Bonification Suivi saisie Résultat	Historique	e 📀
Etat	Depuis le	Par
A compléter	28/10/2016	CGIGE0WKZ
En cours	11/04/2017	CGIGE0WKZ
A envoyer	11/04/2017	CGIGE0WKZ
En attente dossier	11/04/2017	CGIGE0WKZ
A contrôler	13/04/2017	SNQLDIUBB
En cours CDG	13/04/2017	SNQLDIUBB
A envoyer par CDG	13/04/2017	SNQLDIUBB
Traité CNRACL	13/04/2017	SNQLDIUBB

Pas d'alerte mail envoyé si le dossier est incomplet

Tant que le dossier n'est pas à l'état « traité CNRACL », vous devez aller vérifier régulièrement l'état du dossier.

En effet, la CNRACL peut réclamer des pièces complémentaires : l'état du dossier sera alors « en attente de PJ ». Vous devrez alors téléverser les pièces demandées.





# VI – Les dossiers relevant du droit à pension

### 1 – Le dossier de simulation de calcul

#### Qu'est ce qu'une simulation de calcul ?

C'est une **étude anticipée des droits à la retraite**, sur la base d'une carrière acquise à l'âge légal de la retraite, **avec une estimation du montant de la pension** sur la base d'un projet personnel de fin de carrière.

La simulation de calcul permet :

- De donner les informations « carrière » nécessaires à l'élaboration d'une Estimation du montant d'une pension =) conseillé pour effectuer l'estimation du montant de pension à une date précise
- De vérifier l'ouverture d'un droit à pension (pour les pensions normales y compris pour les départs anticipés au titre des carrières longues) =) peut être fait à tout moment par l'employeur

Mais ne pas utiliser pour un départ fonctionnaire handicapé ou de catégorie active, ou maman de 3 enfants



Attention aux changements de réglementation statutaire et retraite : il est donc préférable d'effectuer des simulations de calculs de pension pour des départs à la retraite dans des délais raisonnables (<u>9 mois avant la date de départ souhaitée maximum</u>).

• La « Simulation de calcul » peut être utilisée pour un agent radié des cadres sans droit immédiat à pension si vous n'avez pas tous les éléments pour compléter un QCIR



# 1 – Le dossier de simulation de calcul

#### **Comment faire une simulation?**

- Accéder sur le site de la CNRACL : <u>www.cnracl.retraites.fr</u>. Vous arrivez alors dans l'accueil de la CNRACL.
- En haut choisir l'onglet « Employeur »
- Cliquer en haut à droite sur <u>Me connecter</u> pour vous <u>connecter</u>, puis cliquer sur la fenêtre <u>Me connecter</u>, puis <u>Se connecter</u>, et indiquer ensuite votre code identifiant et votre code confidentiel, puis appuyer sur Me connecter
- Dans le sommaire, cliquer sur la thématique « droit à pension» et cliquer sur « Estimation de la pension CNRACL», puis cliquer sur Accéder
- Cliquer sur « Nouvelle demande » pour effectuer une demande de dossier
- Inscrire le numéro de sécurité sociale avec la clé, et le nom patronyme de l'agent
- Cliquer sur « valider » puis sur « envoyer ». Le dossier apparaît entre 24 et 48 h après.

Nouvelle demande		
Bonjour Mme Isabelle Le Cunff	Saisie d'une demande de dossier de simula	ation de calcul
Se déconnecter		
	N° sécurité sociale (avec clé) * :	Nom patronymique *:
Simulation de calcul	Date souhaitée de radiation des cadres * :	_
🗆 Aide	Autre employeur	(Siret)
<ul> <li>Consulter un compte individuel retraite</li> </ul>	Souhaitez-vous l'alimentation de la page « Autres régimes	avec les informations détenues par la CNAVTS ? *: Oui ONon
	* Champs obligatoires	
© CDC RETRAITES		Annulas
Version 7.08.06	Valider	Annuier
29/06/2021		





### 1 – Le dossier de simulation de calcul Contenu des différents onglets

#### L'onglet Agent

#### L'onglet identification : aucune modification n'est possible.

Il concerne l'état civil de l'agent et le numéro d'affiliation à la CNRACL

# Les sous onglets unions et enfant non issus d'une union se complètent de la même manière que dans le QCIR (saisie en deux temps)

Agent         Contact         Carrière         Bonification         Suivi s           Identification           Unions           Enfants non issue d'une union	aisie Résultat Historio	que 🗎 🕘 🕜		
Union avec l'agent				
Nature de l'union *: 🔷 🗸	<ul> <li>Image: A set of the set of the</li></ul>			
Date de début *:		Date de fin :		
Identité du conjoint				
N° sécurité sociale (avec clé) :	Nº inconnu ?	Genre *:	~	
Nom patronymique *:		Prénoms *:		
Date de naissance *:		Date de décès :		
Norn d'usage :		Prénom usuel :		
Le conjoint est-il reconnu inapte à l'exercice d'une profession quelconque ? O Oui O Non				
	Enregistrer			
* Champs obligatoires				



# **1 – Le dossier de simulation de calcul**

#### **L'onglet Agent**

Le sous onglet Autre : cette page contient des informations complémentaires concernant la situation de l'agent, vous devez impérativement y répondre.

Agent         Contact         Carrière         Bonification         Situation indiciaire         Suivi saisie         Résultat         Historique           Identification   Unions   Enfants non issus d'une union   Autre         Autre	possède une carte d'invalidité de la MDA	₽?
L'agent présente-t-il une incapacité permanente au moins égale à 50%	-	
(au moins égale à 80% pour les pensions prenant effet avant le 1er janvier 2015) ? * Non		
L'agent est-il un ancien sapeur-pompier professionnel reclassé suite		
à un accident de service ou à une maladie reconnue d'origine professionnelle ? Non		
L'agent est-il un Surveillant des services médicaux reclassé entre le 01 janvier 2002		
et le 31 décembre 2003 dans le grade de Cadre de santé ? Sans Objet		
L'agent avait-il 15 ans de services ou plus classes en categorie active lorsqu'il a été nommé dans le grade de Cadre de santé ? Sans Objet		
L'agent est-il un Cadre de santé classé en extinction le 29 décembre 2012 (FPH)		
ou le 1er avril 2016 (FPT) ? Sans Objet		
L'agent hospitalier est-il reclassé par option		
- Manipulateur d'électroradiologie médicale, Masseur kinésithérapeute, Psychomotricien,		
Orthophoniste, Pédicure, Podologue, Orthoptiste, le 1er septembre 2017		
- Infirmier(ère) en soins généraux / spécialisé(e) le 1er décembre 2010, le 1er juillet 2012		
- Ergothérapeute le 1er septembre 2015		
Ou		
L'agent territorial est-il reclassé par option		
- Infirmier(ère) en soins généraux le 1er janvier 2013		
Puéricultrice cl normale/cl supérieure/hors-classe le 1er septembre 2014 ? Sans Objet		


#### L'onglet Carrière

Les sous onglets services CNR, services états, services militaires, services validés se complètent de la même manière que dans le CIR.

Agent	Contact	Carrière	Bonification	Situation in	diciaire	Bénéficiai	re S	uivi saisie	Résulta	at ] H	listorique			l, 🕐
Service	SCNR   Sel	rvices Etat   Se	rvices militaire	<u>s   Rachats  </u>	Services v	<u>alidés</u>   A	utres ré	gimes   <u>Sy</u>	nthèse ca	<u>arrière</u>				
A 44 a m 45 a m		and - Carriber I		i a di		444 - Kana - M							der Barrier	- etitude
des durées	s cotisées.	oart « Garriere i	ongue », la dun	ee a assuranc	e cousee a	ete aliment	ee sur cr	aque exerc	ice avec is	a duree d	assurance	, veumez (	vermer rexa	actitude
Durée d	l'assurance	e affectée à de	es années civi	iles										
A	nnée	Durée d	assurance					Dur	ée d'assu	rance c	otisée			
					Act	ivité	Ма	ladie	Mate	rnité	Chô	mage	Inva	lidité
		Trim	. Jours		Trim.	Jours	Trim.	Jours	Trim.	Jours	Trim.	Jours	Trim.	Jours
1	985													
1	986													
1	987													
1	988													
1	989	3			3									
1	990	4			4									
1	991	4			4									
1	992	4			4									
1	993	4			4									
1	994	4			4									
1	995	7			3						4			
1	996	4									4			
1	997	8			4						4			





### 1 – Le dossier de simulation de calcul L'onglet Carrière



Le sous onglet Autres Régimes :

Cette page est alimentée par les informations venant des autres régimes de retraite.

La colonne durée d'assurance totalise tous les trimestres de tous les régimes de retraite.

Vous ne devez pas aller corriger les trimestres (sauf avec l'intervention de la CNRACL).

Agent	Contact	Carrière	Bonification	Situation in	ndiciaire	Bénéficia	aire S	uivi saisie	Résult	at His	torique			₽ ?
Service	s CNR   Ser	<u>vices Etat   Se</u>	rvices militair	es   Rachats	Services v	alidés   /	Autres ré	gimes   <u>S</u>	<u>ynthèse c</u>	arrière				
Attention , des durées	pour un dép s cotisées.	art « Carrière I	ongue », la du	rée d'assurant	ce cotisée a o	été alimei	ntée sur ci	haque exerc	cice avec li	a durée d'a	assurance ;	; veuillez	vérifier l'exa	actitude
Durée d	l'assurance	e affectée à de	es années civ	/iles										
A	nnée	Durée d	l'assurance					Du	rée d'assu	rance cot	tisée			
					Act	ivité	M	aladie	Mate	ernité	Chôr	nage	Inva	lidité
		Trim	. Jours		Trim.	Jours	Trim.	Jours	Trim.	Jours	Trim.	Jours	Trim.	Jours
1	1985													
1	1986													
1	1987													
1	1988													
1	1989	3			3									
1	1990	4			4									
1	1991	4			4									
1	1992	4			4									
1	1993	4			4									
1	1994	4			4									
1	1995	7			3						4			
1	1996	4									4			
1	1997	8			4						4			



#### L'onglet Bonification :

Cet onglet doit être complété comme pour le CIR et QCIR





L'onglet situation indiciaire est composé de 2 sous onglets

Le sous onglet « Situation indiciaire au jour de la radiation des cadres »

- Il s'agit de l'indice détenu depuis plus de 6 mois dans l'emploi ou le grade occupé





#### L'onglet situation indiciaire

#### Le sous onglet Situation indiciaire antérieure.

Cet onglet se complète de la même manière que l'onglet Situation indiciaire au jour de la radiation des cadres. C'est la situation immédiatement antérieure à celle de la radiation qui doit être saisie.

Agent         Contact         Carrière         Bonification         Situation indiciaire         Suivi saisie         Résultat           Situation Indiciaire au jour de la radiation des cadres         Situation Indiciaire antérieure         Situation Indiciaire         Situation	Historique 🖹 🕐
Recherche d'un emploi / grade	
Statut de l'agent*: Fonction publique territoriale	Nature de l'emploi*: Grade
Emploi ou grade occupé*:	
Mots-clés: ADJOINT	ou Code nomenclature : -
Echelle / groupe: E03	Echelon: 05
ou Hors échelle lettre : -	Chevron : -
Date d'effet de la nomination à la situation ci-dessus*: 01/01/2016	Reliquat d'ancienneté à cette date : 00a 09m 07j
Lors de cette nomination, l'agent a-t-il conservé un indice à titre personnel ?* Non	
* Champs obligatoires	
Résultat de la recherche	
Libellé de l'emploi / grade : ADJOINT ADMINISTRATIF DE DEUXIEM	E CLASSE (ECH 3)
Enregistrer Nouvelle recherche	



Un dossior est complet

# 1 – Le dossier de simulation de calcul

#### L'onglet suivi saisie

Cet onglet permet de suivre l'avancement du remplissage du dossier et d'indiquer que la saisie est terminée.

Cliquer sur « afficher les résultats »

Agent Contact Carrière Boni	fication Situation indiciaire Suivi saisie Résultat Historique	₽ ?	lorsque toutes les pages sont validées ou vides
	Avancement de la saisie du dossier		
Agent	Identification Unions Enfants non issus d'une union	Validée Validée Vide	
Contact	Contact	Validée Validée	
Carriere	Services CNR Services Etat Services militaires Services validés Autres régimes	Validée Vide Validée Vide Validée	
Bonification Situation indiciaire	Bonification	Vide	
	Situation Indiciaire au jour de la radiation des cadres Situation Indiciaire antérieure	Validée Validée	
Cliquez sur Afficher les résultats lorsque le dossier est complet	Afficher les résultats		



#### L'onglet Résultat

Vous trouverez, en plus des sous onglets qualification des périodes et éléments de droits comme dans le dossier de QCIR, le sous onglet Durée d'assurance :

Agent Contact Carrière Bonification Situation indiciaire Suiv	isie Résultat Historique 📇 📀								
Qualification des periodes   Duree d'assurance   Elements de droit   <u>Pieces justificatives</u>									
Les éléments contenus dans cette page sont estimés à partir des informations que vous avez déclarées. Ils ne constituent en aucun cas une décision définitive d'attribution de droit et ne sauraient engager la CNRACL. La CNRACL se réserve le droit de réviser les résultats donnés à titre indicatif, en cas d'erreur ou d'omission.									
Réglementation : Décret de 2003 Imprimer le décompte provisoire									
Services et bonifications									

### **CDG** EURE-ET-LOIR **1 – Le dossier de simulation de calcul**

#### L'onglet Résultat

Le sous onglet durée d'assurance sur lequel apparaît le détail de tous les trimestres affectés à des années civiles :

		Durée d'a	assurance					D	urée d'assu	irance cot	isée		
Année	CNRACL	Autres	régimes	Tous	régimes		CNF	RACL	Autres	régimes	Tous r	égimes	
	Trim. Jours	Trim.	Jours	Trim.	Jours		Trim.	Jours	Trim.	Jours	Trim.	Jours	
1974													-
1975													
1976													
1977		4	0,0	4	0,0				4	0,0	4	0,0	
1978		2	0,0	2	0,0				2	0,0	2	0,0	
1979		4	0,0	4	0,0				4	0,0	4	0,0	-
TOTAL				174	0,0						150	0,0	
Durée d'assuran	ce affectée à des ani	nées civiles	: 174 trime	stres.									
Il reste un reliqua	at de 0,0 jours repris	dans le calo	ul de la du	rée d'assu	rance non affe	ctée à des années civ	/iles (d	étail ci-des	ssous).				
-							-		-				
Durée d'assu	urance non affecté	e à des an	nées civi	les									
									Trimostr			lours	
Deliguat des dura	ées d'assurance affe	téas à des	annéas ciu	iles					Trimestr	es		Jours	
Reliquat des duré	ées d'assurance affec	ctées à des	années civ	iles					Trimestr	res 0		Jours 0,0	
Reliquat des duré Durée d'assurant Maioration de du	ées d'assurance affec ce non affectée à des rée d'assurance au ti	ctées à des années civ	années civ riles (autres	iles : régimes) res régime	e)				Trimestr	es 0		Jours 0,0 0,0	
Reliquat des duré Durée d'assuranc Majoration de du Bonifications	ées d'assurance affec ce non affectée à des rée d'assurance au ti	ctées à des s années civ itre de la pé	années civ riles (autres nibilité (aut	iles s régimes) res régime	s)				Trimestr	nes 0 0		Jours 0,0 0,0 0,0	
Reliquat des duré Durée d'assuranc Majoration de du Bonifications Majoration de du	ées d'assurance affec ce non affectée à des rée d'assurance au ti rée d'assurance pour	ctées à des s années civ itre de la pér	années civ riles (autres nibilité (aut	iles régimes) res régime	s) e hospitalière				Trimestr	nes 0 0 12 0		Jours 0,0 0,0 0,0 0,0	
Reliquat des dure Durée d'assuranc Majoration de du Bonifications Majoration de du Majoration de du	ées d'assurance affer ce non affectée à des rée d'assurance au ti rée d'assurance pour rée d'assurance pour	ctées à des s années civ itre de la pér r les agents r enfant han	années civ riles (autres nibilité (aut de la fonct dicapé	iles s régimes) res régime ion publiqu	s) ie hospitalière				Trimestr	es 0 0 12 0 0		Jours 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0	
Reliquat des dure Durée d'assurant Majoration de du Bonifications Majoration de du Majoration de du Vajoration de du	ées d'assurance affer ce non affectée à des rée d'assurance au ti rée d'assurance pour rée d'assurance pour rée d'assurance pour	ctées à des s années civ itre de la pér r les agents r enfant han r enfant natu	années civ riles (autres nibilité (aut de la fonct dicapé urel ou légit	iles s régimes) res régime ion publiqu time	s) le hospitalière				Trimestr	es 0 0 12 0 0 0		Jours 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0	
Reliquat des dure Durée d'assurant Majoration de du Bonifications Majoration de du Majoration de du Majoration de du FOTAL	ées d'assurance affec ce non affectée à des rée d'assurance au ti rée d'assurance pour rée d'assurance pour rée d'assurance pour	ctées à des s années civ itre de la pér r les agents r enfant han r enfant natu	années civ riles (autres nibilité (aut de la fonct dicapé urel ou légit	iles ; régimes) res régime ion publiqu time	s) le hospitalière				Trimestr	res 0 12 0 0 0		Jours 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0	
Reliquat des dure Durée d'assurant Majoration de du Bonifications Majoration de du Majoration de du Majoration de du	ées d'assurance affec ce non affectée à des rée d'assurance au ti rée d'assurance pour rée d'assurance pour rée d'assurance pour	ctées à des s années civ itre de la pér r les agents r enfant han r enfant natu	années civ riles (autres nibilité (aut de la fonct dicapé urel ou légit	iles s régimes) res régime ion publiqu time	s) le hospitalière				Trimestr	0 0 12 0 0 0 12		Jours 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0	
Reliquat des dure Durée d'assurant Majoration de du Bonifications Majoration de du Majoration de du Majoration de du FOTAL Durée d'assurant	ées d'assurance affec ce non affectée à des rée d'assurance au ti rée d'assurance pour rée d'assurance pour rée d'assurance pour nce non affectée à d	ctées à des s années civ tre de la pér r les agents r enfant han r enfant natu	années civ riles (autres nibilité (aut de la fonct dicapé urel ou légit civiles : 12	illes s régimes) res régime ion publiqu time 2 trimestre	s) le hospitalière es 0,0 jours				Trimestr	0 0 12 0 0 0 12		Jours 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0	
Reliquat des dure Durée d'assurant Majoration de du Bonifications Majoration de du Majoration de du Majoration de du FOTAL Durée d'assurar	ées d'assurance affec ce non affectée à des rée d'assurance au ti rée d'assurance pour rée d'assurance pour rée d'assurance pour nce non affectée à d	ctées à des s années civ tre de la pér r les agents r enfant han r enfant natu les années	années civ riles (autres nibilité (aut de la fonct dicapé urel ou légit civiles : 12	illes s régimes) res régime ion publiqu time 2 trimestre	s) le hospitalière es 0,0 jours				Trimestr	es 0 0 12 0 0 0 0 12		Jours 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0	
Reliquat des dure Durée d'assurant Majoration de du Bonifications Majoration de du Majoration de du Majoration de du FOTAL Durée d'assurant	ées d'assurance affec ce non affectée à des rée d'assurance au ti rée d'assurance pour rée d'assurance pour rée d'assurance pour nce non affectée à d Irance cotisée nor	ctées à des s années civ tre de la pér r les agents r enfant han r enfant natu les années n affectée a	années civ riles (autres nibilité (aut de la fonct dicapé urel ou légit civiles : 12 à des ann	iles s régimes) res régime ion publiqu time 2 trimestre ées civile	s) le hospitalière es 0,0 jours				Trimestr	es 0 0 12 0 0 0 0 12		Jours 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0	
Reliquat des dure Durée d'assurant Majoration de du Bonifications Majoration de du Majoration de du Majoration de du FOTAL Durée d'assurant Durée d'assurant	ées d'assurance affec ce non affectée à des rée d'assurance au ti rée d'assurance pour rée d'assurance pour rée d'assurance pour nce non affectée à d <b>Irance cotisée nor</b>	ctées à des s années civ tre de la pér r les agents r enfant han r enfant natu les années n affectée a	années civ riles (autres nibilité (aut de la fonct dicapé urel ou légit civiles : 12 à des ann	iles s régimes) res régime ion publiqu time 2 trimestre ées civile	s) le hospitalière es 0,0 jours				Trimestr	res 0 0 12 0 0 0 12		Jours 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0	



#### L'onglet Résultat:

sous onglet Pièces justificatives : la liste des pièces est construite en fonction des éléments saisis dans le dossier.

Il apparaît que l'Etat du dossier ne permet pas le téléversement des pièces. Vous n'avez donc aucune pièce à téléverser pour ce type de dossier.

Agent         Contact         Carrière         Bonification         Situation indiciaire         Suivi saisie           Qualification des périodes         Durée d'assurance         Eléments de droit   Pièces justification	Résultat	Historique	<b>e</b> ?
Les éléments contenus dans cette page sont estimés à partir des informations que vous ave d'attribution de droit et ne sauraient engager la CNRACL. La CNRACL se réserve le droit de <b>Réglementation : Décret de 2003</b>	z déclarées. Ils r réviser les résul Imprime	ne constituent en aucun tats donnés à titre indica er le décompte provisoire	cas une décision définitive tif, en cas d'erreur ou d'omission. a
Services et bonifi	cations		
	Durée en co	nstitution unité : Années M	Durée en liquidation lois Jours
Consistent situation and shares			

Une fois tous les onglets du dossier complétés, dans l'onglet résultat vous aurez accès au décompte provisoire suite à simulation de calcul.

Nous vous conseillons d'en donner un exemplaire à l'agent afin qu'il est un montant estimatif de sa pension et afin qu'il contrôle les éléments du dossier.



## 1 – Le dossier de simulation de calcul Envoi du dossier dématérialisé:

A la fin de la saisie de toutes vos données (dans l'onglet résultat), vous disposez de deux options :

- > Possibilité de l'envoyer au Centre de Gestion pour contrôle
- Possibilité d'adresser directement votre dossier à la CNRACL

Vous devez cliquez sur « Envoyer à la CNRACL » ou « Envoyer au Centre de Gestion»



Si vous optez pour l'envoi du dossier au Centre de Gestion, vous devrez lui transmettre en parallèle :

- La demande d'intervention dument complétée (à télécharger sur le site du CDG)
- Les pièces justificatives nécessaires au contrôle de ce dernier listées dans l'onglet résultat.

Si vous envoyez directement le dossier à la CNRACL, vous n'aurez aucune pièce justificative à lui transmettre.



#### L'onglet Historique :

Cet onglet vous récapitule les différentes étapes du suivi de votre dossier.

Agent Contact Carrière Bonification Suivi saisie Résultat	Historique	l 🕘 🕘
Etat	Depuis le	Par
A compléter	28/10/2016	CGIGE0WKZ
En cours	11/04/2017	CGIGE0WKZ
A envoyer	11/04/2017	CGIGE0WKZ
En attente dossier	11/04/2017	CGIGE0WKZ
A contrôler	13/04/2017	SNQLDIUBB
En cours CDG	13/04/2017	SNQLDIUBB
A envoyer par CDG	13/04/2017	SNQLDIUBB
Traité CNRACL	13/04/2017	SNQLDIUBB



## **1 – Le dossier de simulation de calcul** A SAVOIR

Vous pourrez le cas échéant effectuer plusieurs simulations à des dates différentes ou sur des projections de carrière (avancement d'échelon ou de grade, reprise à temps plein, si agent prend une disponibilité....),



Dans le cadre de ses missions, le CDG ne propose d'effectuer <u>qu'une</u> simulation.





### Qu'est ce qu'une demande d'avis préalable ?



Le dossier de « demande d'avis préalable » permet de réaliser une évaluation des droits à la retraite, sur la base d'une carrière acquise et éventuellement d'une carrière projetée à une date de radiation des cadres souhaitée.

#### Son objectif :

- Elle vérifie l'ouverture d'un droit à pension, par rapport à une date de radiation des cadres souhaitée par l'agent et permet également l'estimation du montant de la pension sur la base d'un projet personnel de fin de carrière.

- Elle est un moyen de demander un engagement de la CNRACL quant aux résultats de cette étude anticipée.

#### Elle ne remplace pas la liquidation.

La liquidation sera obligatoire pour un départ en retraite même si un avis favorable a été donné lors de la demande d'avis préalable



### Quand faire une demande d'avis préalable ?

Son usage est conseillé, en particulier, dans les cas de départs anticipés au titre des situations suivantes :

- > lorsque l'on a un doute sur les conditions de départ d'un agent par rapport aux trimestres
- Départ fonctionnaire handicapé,
- départ pour une maman de trois enfants,
- > Départ en catégorie active.

#### La réponse de la CNRACL n'est pas instantanée

Compte tenu des délais de transmission des dossiers de liquidation imposés par la CNRACL (3 mois avant le départ), la demande d'avis préalable doit être transmise à la CNRACL <u>entre 8 mois et 1 an avant la date</u> <u>d'effet de la retraite</u>,



### Comment faire une demande d'avis préalable ?

- Accéder sur le site de la CNRACL : <u>www.cnracl.retraites.fr</u>. Vous arrivez alors dans l'accueil de la CNRACL.
- En haut choisir l'onglet « Employeur »
- Cliquer en haut à droite sur <u>Me connecter</u> pour vous <u>connecter</u>, puis cliquer sur la fenêtre <u>Me connecter</u>, puis <u>Se</u> <u>connecter</u>, et indiquer ensuite votre code identifiant et votre code confidentiel, puis appuyer sur Me connecter
- Dans le sommaire, cliquer sur la thématique « droit à pension » et cliquer sur « demande d'avis préalable » ; puis cliquer sur Accéder
- Cliquer sur « Nouvelle demande » pour effectuer une demande de dossier
- Inscrire le numéro de sécurité sociale avec la clé, et le nom patronyme de l'agent
- Cliquer sur « valider » puis sur « envoyer »

dossier apparaît dans votre portefeuille entre 24 et 48 heures après. Nouvelle demande de dossier de demande d'avis préalable									
N° sécurité sociale (avec clé) * :	Nom patronymique *:								
Date souhaitée de radiation des cadres *:									
Employeur *: O CDG employeur									
O Autre employeur	(Siret)								
Champs obligatoires									
Valider	Annuler								





### Contenu des différents onglets

Tous les onglets sont identiques à ceux du dossier de simulation de calcul.

Vous trouverez, comme dans le dossier de simulation de calcul dans l'onglet résultat :

- Le sous onglet « qualification des périodes » et « éléments de droits »,
- Le sous onglet « durée d'assurance »

Agent Contact Carrière Bonification Situation indiciaire	Suivi saisie Résultat	Historique	£ 🕜					
Qualification des périodes   Durée d'assurance   Eléments de droit   Majo enfants   Pièces justificatives								
Les éléments contenus dans cette page sont estimés à partir des informations que vous avez déclarées. Ils ne constituent en aucun cas une décision définitive								
d'attribution de droit et ne sauraient engager la CNRACL. La CNRACL se réserve le droit de réviser les résultats donnés à titre indicatif, en cas d'erreur ou d'omission.								
Réglementation : Décret de 2003	Imprimer le décompte proviso	soire Imprimer la demande						



#### L'onglet Résultat:

#### Vous trouverez en plus le sous onglet « Majo enfants »

Cet onglet fait apparaitre le détail de la majoration de la pension accordée à chaque enfant à partir du troisième : (10 % pour 3 enfants et 5% par enfant supplémentaire au-delà). C'est la saisie des enfants dans l'onglet unions qui déclenche cette majoration.





#### L'onglet Résultat:

#### sous onglet Pièces justificatives

Une fois tous les onglets du dossier complétés, dans l'onglet résultat vous aurez accès au décompte provisoire suite à demande d'avis préalable.

Nous vous conseillons d'en donner un exemplaire à l'agent afin qu'il le valide.

Demande d'avis préalable (En attente réception)





*Vous pourrez d'ailleurs y constater notamment si l'agent semble remplir les conditions pour un départ carrière longue* et y lire un montant estimatif de la future pension de l'agent.



#### L'onglet Résultat:

sous onglet Pièces justificatives : la liste des pièces est construite en fonction des éléments saisis dans le dossier comme pour le QCIR et se présente de la même manière.

Une fois le décompte imprimé, il vous **appartient d'aller éditer la demande d'avis** préalable, **que vous devez faire** signer à l'autorité territoriale.



Une fois signée, vous devrez téléverser dans cet onglet :

- Les pièces justificatives
- La demande d'avis préalable signée





### 2 - La demande d'avis préalable Envoi du dossier dématérialisé

A la fin de la saisie de toutes vos données (dans l'onglet résultat), vous disposez de deux options :

Possibilité de l'envoyer au Centre de Gestion pour contrôle
 Possibilité d'adresser directement votre dossier à la CNRACL

Vous devez cliquer sur « Envoyer à la CNRACL » ou « Envoyer au Centre de Gestion »



Si vous optez pour l'envoi du dossier au Centre de Gestion, vous devrez lui transmettre en parallèle :

- La demande d'intervention dument complétée (à télécharger sur le site du CDG)
- Les pièces justificatives nécessaires au contrôle de ce dernier listées dans l'onglet résultat.

Si vous envoyez directement le dossier à la CNRACL, il vous appartient de lui téléverser l'ensemble des pièces justificatives listées dans l'onglet résultat.



Les pièces téléversées à la CNRACL, « cristalliseront » les périodes saisies dans l'onglet carrière (services CNRACL et militaires).

Ainsi les périodes validées ne pourront plus faire l'objet de modification par la suite, sauf élément probant nouveau fourni par la collectivité ou l'agent à la CNRACL.

Agent Service	Con S CNF	tact Car R   <u>Services</u>	rrière Etat   Ser	Bonification	Situation indiciaire s   <u>Rachats</u>   <u>Services</u>	Bénéficiaire s validés   <u>Autre</u>	Suivi sai <u>s régimes</u>	sie Résultat   <u>Synthèse carriè</u> l	Historique			ê (?
Synthè	se des	s services (	CNRACL									
Déb	ut	Fin	Service	e Catégorie	Employ	eur	Position	Modalité	Taux d'activité	NBI	SPP	AS
01/01/	2009	31/12/2009	Effectif	A			ACT	Temps complet	100,00 %			
01/01/	2010	05/04/2010	Effectif	А			ACT	Temps complet	100,00 %			
06/04/	2010	31/05/2010	Effectif	А			CMO	Temps complet	100,00 %			
01/06/	2010	15/07/2010	Effectif	А			ACT	Temps complet	100,00 %			
16/07/	2010	24/07/2010	Effectif	А			CMO	Temps complet	100,00 %			
25/07/	2010	01/11/2010	Effectif	А			ACT	Temps complet	100,00 %			
02/11/	2010	25/11/2010	Effectif	A			CMO	Temps complet	100,00 %			
26/11/	2010	19/12/2010	Effectif	А			CMO	Temps complet	100,00 %			
20/12/	2010	31/12/2010	Effectif	А			ACT	Temps complet	100,00 %			



#### L'onglet Historique :

Cet onglet vous récapitule les différentes étapes du suivi de votre dossier.

Agent Contact Carrière Bonification Suivi saisie Résulta	t Historique	e ?
Etat	Depuis le	Par
A compléter	28/10/2016	CGIGE0WKZ
En cours	11/04/2017	CGIGE0WKZ
A envoyer	11/04/2017	CGIGE0WKZ
En attente dossier	11/04/2017	CGIGE0WKZ
A contrôler	13/04/2017	SNQLDIUBB
En cours CDG	13/04/2017	SNQLDIUBB
A envoyer par CDG	13/04/2017	SNQLDIUBB
Traité CNRACL	13/04/2017	SNQLDIUBB



Dans l'attente de l'avis de la CNRACL





*Vous devrez aller régulièrement consulter ce dossier sur la plateforme Peps de la CNRACL afin de suivre son état d'avancée*. Vous n'aurez aucune alerte de la part de la CNRACL.

Après examen du dossier par la CNRACL, un avis « favorable » ou « défavorable » apparaîtra dans le portefeuille.







### A Réception de l'avis de la CNRACL

Après réception de cet avis, il appartiendra à l'agent de prendre sa décision de partir ou non,

Si l'agent souhaite partir, vous devrez :

- effectuer un dossier de liquidation sur la plateforme PEP'S
- et prendre **son arrêté de radiation des cadres**.





### Qu'est ce que la liquidation de pension?

C'est la transmission par l'employeur de la demande de liquidation de la pension, sollicitée par l'agent, afin que l'agent puisse percevoir sa pension une fois radié des cadres,

- La demande de liquidation ne peut être adressée à la CNRACL que si l'agent sollicite expressément son départ à la retraite (pas de retraite d'office, sauf retraite invalidité),
- L'agent doit cesser toute activité pour bénéficier de son droit à pension MAIS Possibilité de reprendre une activité après, dans le respect des règles de cumuls
- Lorsque l'agent est «*poly pensionné*» (= a cotisé à plusieurs caisses de retraite) Il doit
  - Solliciter un départ à une même date auprès de toutes les caisses
  - Effectuer les démarches pour solliciter le bénéficie de sa retraite auprès des autres caisses de retraite générales et complémentaires (MSA, CARSAT...CICAS...)



### Ce qu'il faut retenir de la liquidation de pension CNRACL?

Contrairement à la retraite du Régime Général, Il appartient à l'employeur de constituer le dossier de liquidation sur la plateforme Pep's, aprés avoir reçu la demande de l'agent (saisie de dossier / téléversement des pièces)

Le dossier retraite CNRACL dématérialisé est à constituer 5-6 mois avant la date de départ rubrique « liquidation » et à transmettre à la CNRACL directement.

<u>Quand agent pluri /interco</u> = c'est l'employeur principal (+ heures) qui fait le dossier

- L'agent doit déposer sa demande écrite auprès de l'employeur <u>6 mois avant la date souhaitée</u>.
- Le dossier de liquidation doit IMPERATIVEMENT être transmis complet, à la CNRACL au moins 3 mois avant la date de radiation

### <u>A défaut :</u> BLOCAGE DE LA CNRACL

(le dossier ne peut pas être transmis à la CNRACL (sauf dossiers invalidité et réversion).

=) Obligation de repousser la date de depart.



### **Exception** : la liquidation de la pension automatique

- Depuis début mars 2019, le service « liquidation automatique » permet la mise en paiement automatique d'une pension.
- Depuis le 1er septembre 2019 le service concerne les dossiers de liquidation dits « simples ». Elle concerne les dossiers où l'agent part à la retraite à l'âge légal et avant la limite d'âge. Ce sont des dossiers où il n'y a aucune possibilité d'erreur de droit.
- Si un dossier de pension a préalablement bénéficié d'une QCIR avant une liquidation normale, il peut faire l'objet d'une liquidation automatique
- Si une demande d'avis préalable a été émise avec un avis favorable, la liquidation automatique de la pension normale peut intervenir.

Cette évolution permet le traitement d'un plus grand nombre de dossiers, là aussi, sans transmission des pièces justificatives de la part de l'employeur et sans intervention d'un gestionnaire CNRACL, qui cependant pourrait être amené à vous les demander dans le cadre d'un contrôle aléatoire.

Ces pièces sont donc à conserver jusqu'à 3 mois après la date d'effet effective de la mise en paiement de la pension.



# FOCUS

#### Pour les agents relevant du Régime Général et de l'Ircantec

Pour ces agents, l'employeur n'a pas de démarche particulière à faire.

 L'agent informe l'employeur de son souhait de faire valoir ses droits à retraite au moins 6 mois avant la date de départ, mais c'est à l'agent d'effectuer toutes les démarches au moins 6 mois avant (RDV CARSAT + CICAS pour les complémentaires).

≻L'employeur devra seulement effectuer une attestation de cessation de cotisations IRCANTEC au moment du départ de l'agent (soit via vos notifications depuis votre tableau de bord sur la plateforme PEP's ou via l'outil <u>E.M@j</u> Consultation et mise à jour de la carrière Ircantec)

➢sur la plateforme CNRACL) et prendre un arrêté de radiation des cadres pour départ en retraite.

Sachez qu'une fiche intitulée « Tout savoir sur ma future retraite du Régime Général » élaborée par la CARSAT est en ligne sur notre site dans Documentation/Fiches thématiques/Retraite. Une fiche thématique expliquant comment compléter l'attestation de cessation de cotisations est en ligne aussi sur notre site.





### Comment faire une liquidation de pension?

- Accéder sur le site de la CNRACL : <u>www.cnracl.retraites.fr</u>. Vous arrivez alors dans l'accueil de la CNRACL.
- En haut choisir l'onglet « Employeur »
- Cliquer en haut à droite sur <u>Me connecter</u> pour vous <u>connecter</u>, puis cliquer sur la fenêtre <u>Me connecter</u>, puis <u>Se</u>
   <u>connecter</u>, et indiquer ensuite votre code identifiant et votre code confidentiel, puis appuyer sur Me connecter
- Dans le sommaire, cliquer sur la thématique « droit à pension» et cliquer sur « liquidation de pension CNRACL », puis cliquer sur Accéder;
- Cliquer sur « Nouvelle demande » pour effectuer une demande de dossier
- Inscrire le numéro de sécurité sociale avec la clé, et le nom patronyme de l'agent
- Cliquer sur « valider » puis sur « envoyer »

#### Le dossier apparaît dans votre portefeuille entre 24 et 48 heures après. Nouvelle demande

N° sécurité sociale (avec clé) * :		Nom patr	ronymique * :
Date souhaitée de radiation des cadres *:			
Employeur *:	CDG employeur		
	O Autre employeur	(Siret)	
<ul> <li>Champs obligatoires</li> </ul>			
Valider			Annuler



- Tous les onglets se complètent de la même manière que dans le dossier de qualification du CIR.
- Un onglet supplémentaire appelé « bénéficiaire » est à compléter en plus : Il est souhaitable de solliciter la RAFP même si l'agent ne remplit pas les conditions pour la percevoir dès maintenant. La CNRACL ne contactera pas l'agent le moment venu. **Bénéficiaire** Résultat Historique ≞ ? Contact Carrière Bonification Situation indiciaire Suivi saisie Identité \* : Noter la date du Date de la demande de pension CNRACL\*: courrier de l'agent





### Contenu des différents onglets:

Une fois tous les onglets du dossier complétés, dans **l'onglet résultat** vous aurez accès au **décompte provisoire suite à demande de liquidation de pension** CNRACL.

Nous vous conseillons d'en donner un exemplaire à l'agent afin qu'il le valide

Agent Contact Carrière Bonification Situation indiciaire	Suivi saisie Résultat I	Historique	l 🕘					
Qualification des périodes   Durée d'assurance   Eléments de droit	Majo enfants   Pièces justification	ves						
Les éléments contenus dans cette page sont estimés à partir des informations que vous avez déclarées. Ils ne constituent en aucun cas une décision définitive d'attribution de droit et ne sauraient engager la CNRACL. La CNRACL se réserve le droit de réviser les résultats donnés à titre indicatif, en cas d'erreur ou d'omission.								
Réglementation : Décret de 2003	Imprimer le décompte provisoire		primer la demande					
Services et bonifications								
Durée en constitution Durée en liquie								



#### Envoi du dossier dématérialisé

A la fin de la saisie de toutes vos données (dans l'onglet résultat), vous disposez de deux options :

- > Possibilité de l'envoyer au Centre de Gestion pour contrôle
- > Possibilité d'adresser directement votre dossier à la CNRACL

Vous devez cliquez sur « Envoyer à la CNRACL » ou « Envoyer au Centre de Gestion»



Si vous optez pour l'envoi du dossier au Centre de Gestion, vous devrez lui transmettre en parallèle :

- La demande d'intervention dument complétée (à télécharger sur le site du CDG)
- Les pièces justificatives nécessaires au contrôle de ce dernier listées dans l'onglet résultat.

Si vous envoyez directement le dossier à la CNRACL, il vous appartient de lui téléverser l'ensemble des pièces justificatives listées dans l'onglet résultat.



L'onglet Résultat :

sous onglet Pièces justificatives : la liste des pièces est construite en fonction des éléments saisis dans le dossier comme pour le QCIR et la demande d'avis préalable.



Vous devez aller ensuite éditer la demande de liquidation, qu'il vous appartient de <u>faire signer à l'autorité</u> <u>territoriale</u> et <u>à l'agent à l'ENCRE NOIRE</u>,

	(En attente réception)							
	Agent       Contact       Carrière       Bonification       Situation indiciaire       Suivi saisie       Résultat       Historique         Qualification des périodes   Durée d'assurance   Eléments de droit   Majo enfants   Pièces justificatives							
Les éléments contenus dans cette page sont estimés à partir des informations que vous avez déclarées. Ils <u>ne constituent</u> en aucun cas une décision définitive d'attribution de droit et ne sauraient engager la CNRACL. La CNRACL se réserve le droit de réviser les rés <u>ultats donnés à titre</u> indicatif <u>, en cas d'erreur ou d'om</u> ission.								
	Réglementation : Décret de 2003       Imprimer le décompte provisoire       Imprimer la demande         Services et bonifications       Services et bonifications       Services et bonifications							
	Durée en constitution Durée en liquidation							

Une fois signée, vous devrez téléverser dans cet onglet :

- Les pièces justificatives
- La demande de liquidation signée de l'autorité territoriale et de l'agent



### Dans l'attente de l'étude du dossier par la CNRACL



*Vous devrez aller régulièrement consulter ce dossier sur la plateforme Peps de la CNRACL afin de suivre son état d'avancée*. Vous n'aurez aucune alerte de la part de la CNRACL. Vous serez peut-être d'ailleurs invité par la CNRACL à téléverser des pièces complémentaires.

Après examen du dossier par la CNRACL, ce dernier apparaîtra à l'état « **Droit attribué** » dans le portefeuille.

#### Comme pour les autres dossiers le sous onglet historique donne l'état du dossier.

#### Liquidation de pension normale (Droit attribué)

Agent Contact Carrière	Bonification Situation	n indiciaire Bénéficiaire	Suivi saisie Résulta	Historique	l ?
Etat			Depuis le		Par
En initialisation			23/06/2020	VB/	U943KR
En initialisation			23/06/2020		
A compléter			23/06/2020		
En cours			24/06/2020	VB/	U943KR
A envoyer			24/06/2020	VB4	U943KR
En attente réception			08/07/2020	VB4	U943KR
En attente réception			09/07/2020	VB/	U943KR
Réceptionné CNRACL			09/07/2020		
En cours CNRACL			01/10/2020		
En cours CNRACL			01/10/2020		
Droit attribué			02/10/2020		
Droit attribué			02/10/2020		
Droit attribué			23/12/2020		



A la réception de la CNRACL peps



Vous devrez alors **éditer le décompte définitif de pension** et en donner un exemplaire à l'agent et notamment pour qu'il le fournisse à ses autres caisses de retraite.



Vous devrez communiquer le décompte définitif à l'agent.

#### Liquidation de pension normale (Droit attribué)





### 4 - La demande de retraite en ligne inter-régimes

- Désormais, les agents peuvent directement effectuer leur demande de retraite inter-régimes (hors pension d'invalidité ou de réversion), en ligne sur leur espace personnel et sur le portail « Ma retraite en Ligne ».
- Pour la CNRACL, la demande de l'agent s'intègre dans le processus actuel :
  - L'agent est tenu dans le même délai d'informer son employeur de sa demande.
  - La demande de retraite en ligne est reçue quant à elle dans l'espace personnalisé du Centre de Gestion (dossier matérialisé par un point bleu) et non pas dans votre portefeuille.

Le dossier arrive dans le portefeuille du CDG à l'état "A compléter", qui vous le transférera afin de vous permettre de faire le dossier de liquidation.


### 4 - La demande de retraite en ligne inter-régimes

#### Vos dossiers de liquidation

#### Nouvelle demande

<ul> <li>Radiation</li> <li>des cadres</li> </ul>	Nom patronymique Prénom	Nº sécurité sociale	▼ Etat dossier	▼ Depuis le	Employeur	<ul> <li>Gestionnaire</li> </ul>	Type dossier
01/07/2021			Droit attribué	25/06/2021	21280229200012		Pension normale
01/07/2021			Droit attribué	25/06/2021	21280191400012		Pension normale
01/07/2021			Droit attribué	28/06/2021	21280173200018	BAUGE	Pension normale
01/07/2021			Droit attribué	25/06/2021	21280229200012		Pension normale
01/07/2021			En attente PJ	11/08/2021	20008194100011		Pension d'invalidité
01/07/2021			Droit attribué	23/06/2021	21280359700013		Pension normale
01/07/2021			Droit attribué	25/06/2021	21280173200018		Pension normale
01/07/2021			Droit attribué	23/06/2021	21280220100013	LE CUNFF	Pension normale
01/08/2021			Droit attribué	23/07/2021	24285246500010	CHERON	Pension normale
01/08/2021			Droit attribué	22/07/2021	21280086600015		Pension normale
01/08/2021			Droit attribué	22/07/2021	24280012600011		Pension normale
01/09/2021			Droit attribué	07/09/2021	21280281300015		Pension d'invalidité
01/09/2021		_	Droit attribué	24/08/2021	21280023900015		Pension normale
01/09/2021			A compléter	24/08/2021	21280024700018	CHERON	Pension normale
01/09/2021			Droit attribué	24/08/2021	21280006400017		Pension normale



#### *Le CDG 28 vous adressera parallèlement un courriel afin de vous en informer et vous inviter à le traiter.*

(?)

Pour plus d'informations sur la saisie de tous ces différents dossiers CNRACL, le CDG a mis à votre disposition une documentation technique dans son extranet, dans la rubrique «documentation », puis «retraite CNRACL–IRCANTEC–RAFP/Procédures de saisie sur e.services».



## VI - Le rôle du centre de gestion

- Un partenaire privilégié de la CNRACL et des collectivités affiliées
- Un rôle d'information en matière de retraite
- Un Assistant à l'utilisation de la plateforme Peps de la CNRACL
- **Au titre de sa mission obligatoire : F**iabilisation des comptes de droits
- Alerte sur la transmission des CIR, des dossiers de qualification des CIR, à la CNRACL dans le cadre du droit à l'information
- Communication des documents relatifs à la correction des anomalies DADS/DSN ou anomalies carrières
- Contrôle des CIR relevant de la COHORTE par le CDG (sur demande des collectivités)



# VI - Le rôle du CDG

### •Au titre de ses missions facultatives:

#### - GRATUITES :

- Un contrôle des dossiers de rétablissement au Régime Général,
- Un contrôle des dossiers de validation des services de non titulaire,
- Un contrôle des dossiers de régularisation de services,
- Des conseils pour l'affiliation de l'agent à la CNRACL.

#### **PAYANTES :**

- Réalisation « en lieu et place », des dossiers de liquidation, de simulation de calcul, de demande d'avis préalable de la CNRACL, ou des dossiers de QCIR
- Contrôle des dossiers de liquidation, des dossiers de demande d'avis préalable, des dossiers de simulation de calcul et des dossiers de QCIR
  - Priorité aux agents de la cohorte de l'année
  - Demande de contrôle du CDG via la plateforme (au lieu de l'envoyer directement à la CNRACL) + formulaire de demande d'intervention accompagnée des pièces demandées



- SAISIR LE CDG 28 AU MOINS 6 MOIS AVANT LA DATE D'EFFET SOUHAITEE
- LE CDG N'EFFECTUERA PAS DE CONTRÔLE des CIR ou DES SIMULATIONS ou des QCIR de la COHORTE SI TRANSMISSION 1 MOIS AVANT LE 30 JUIN DE L'ANNEE SUIVANTE



# VII - Le rôle du CDG

Lorsque le CDG intervient, il n'effectue aucune correction d'anomalies

La correction des anomalies reste de la responsabilité de la collectivité/de l'établissement

Elle est un préalable à l'intervention du CDG

Tant que la correction des anomalies n'est pas effectuée, le CDG n'intervient pas !





## Le rôle du CDG

→ Pour bénéficier de l'une des prestations facultatives :





TRANSMISSION AU CDG 28 D'UNE DEMANDE D'INTERVENTION + PIECES JUSTIFICATIVES SI NECESSAIRE + TRANSMISSION DES DOSSIERS SUR LA PLATEFORME

Vous trouverez sur notre site extranet <u>: accueil / Prestations facultatives</u>, tous les documents nécessaires à savoir :

- le modèle de délibération d'adhésion aux prestations facultatives du CdG28, pour les collectivités affiliées,
- la convention-cadre et l'ensemble de ses annexes rattachées, y compris l'annexe tarifaire,
- les demandes d'intervention correspondant aux différentes prestations délivrées par le CDG28 (avec la liste des pièces à fournir)

Dans l'annexe Retraite de la convention-cadre, vous trouverez les modalités précises d'intervention du CDG pour chaque mission.



# Le rôle du CDG

Vos interlocuteurs : Votre référent du Pôle «Gestion des carrières »

Virginie BAUGÉ

Chrystel CHÉRON

Estelle DEBUCK

Isabelle LE CUNFF

conseil.statutaire@cdg28.fr







### **Quelques contacts :**

Le site de la CNRACL : <u>www.cdc.retraites.fr</u>

Le Rafp : <u>www.rafp.fr</u>

Numéro unique des trois régimes de retraite CNRACL, IRCANTEC et RAFP :

Tél: 09-70-80-93-29

La CARSAT : Tél : 3960 Le CICAS : Tél : 0820-200-189

Demande d'état signalétique des services militaires à formuler par l'agent à : Bureau central des Archives Administratives Militaires Caserne Bernadotte 64023 PAU CEDEX

Contact pour la correction des anomalies CNRACL

Par courriel : <u>support.declaration.CNRACL@caissedesdepots.fr</u> en précisant le numéro de SIRET de votre collectivité, le numéro sécurité sociale de l'agent, et le motif du contact.

Par téléphone : Tél : 05-56-11-38-38 – du lundi au vendredi de 13 heures à 16 heures

Par formulaire de contact sur le site de la CNRACL

Par courrier : CNRACL – 6 Place des Citernes – 33059 BORDEAUX CEDEX



### Le point sur la réglementation retraite :

Possibilité de télécharger sur notre extranet le support de présentation de l'atelier retraite CNRACL de 2023